

Viticulture

Dates clés à retenir pour la prochaine campagne

- Pensez à mettre à jour le Casier Viticole Informatisé (CVI).

- Pensez à vous inscrire sur le portail Vitiplantation afin de créer votre compte et d'être en mesure de bénéficier du nouveau régime d'autorisation de plantation.

- A partir du 4 janvier 2016,

plus aucunes plantations ne pourront être réalisées sans l'inscription préalable sur Vitiplantation.

- Pour les plantations nouvelles, les dépôts de dossier seront à réaliser entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2016. Les résultats d'attribution seront communi-

qués au 31 juillet 2016.

- Pour les conversions de droits, aucune urgence, pensez uniquement à convertir ce dont vous aurez besoin. Les autorisations issues de ces conversions auront la même durée de vie que les droits dont elles proviennent.